



Joinville, le 2 Novembre 2009

Chers amis

Trop de personnes vivent des situations précaires qui peuvent les conduire hors de chez elles, sur le chemin de l'exclusion. Au-delà de l'intervention publique insuffisante en faveur du logement, nous pouvons agir individuellement pour marquer notre solidarité avec les plus démunis.

A cette fin, le groupe local de Joinville de Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) après un an d'existence a pu loger une famille dans le cadre Solibail¹. Mais il souhaite acquérir un logement qui pourra permettre à des personnes en grande précarité d'habiter « chez soi ».

Quelle action?

Membres du groupe local de bénévoles de Joinville, nous intervenons pour :

- **Acquérir des logements** destinés à une personne seule ou une famille en grande difficulté. Leur localisation et leur confort constituent des facteurs clés d'intégration dans la cité ;
- **Accompagner la personne ou la famille** devenue locataire, le temps de sa réinsertion, par des visites mensuelles. La qualité et la régularité de cet accompagnement sont essentielles pour les personnes logées qui sont marquées par les accidents de la vie.

Comment procéder?

La recherche de fonds constitue un temps indispensable à la réussite de l'opération. Il nous revient de trouver la part d'autofinancement nécessaire à l'acquisition du logement (de l'ordre de 15%). Le locataire paye un loyer plafonné, par convention avec l'Etat (environ 6 € / m²).

Dans de nombreuses villes de l'Ile de France, d'autres groupes locaux, agissent de même. Leurs membres, ainsi que les locataires, adhèrent à l'association SNL départementale. L'ensemble des associations de l'Ile de France s'est doté d'une structure coopérative, dénommée "Prolog-ues", qui porte la propriété des logements et fait réaliser les travaux de remise à neuf. Reconnue par la Préfecture comme opérateur de logement social, elle peut recourir à des prêts ou des garanties de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ainsi les 1000 membres des groupes locaux en Ile de France, par la collecte des dons indispensables pour obtenir le financement des opérations, ont permis la création de 800 logements. Ces membres suivent les personnes et les familles qui les occupent.

Et Joinville ?

¹ L'association SNL 94 a signé une convention avec la Préfecture de Région par laquelle elle est locataire du logement destiné à une famille en difficulté. Le principe Solibail mis en place par les pouvoirs publics à titre expérimental a cessé de fonctionner.

C'est pourquoi nous vous sollicitons et précisons que **la totalité des dons est affectée à la création des logements, et ceci de façon très efficace.**

Un don de 20 € vous coûte 5 €⁽²⁾ et nous permet d'investir 133 €⁽³⁾

100 €	25 €	666 €
150 €	37 €	1000 €

Nous vous remercions d'adresser dès que possible votre chèque à l'ordre de **SNL Val de Marne, groupe de Joinville**, accompagné du coupon de solidarité ci-dessous.

Par avance, un grand merci pour votre soutien.

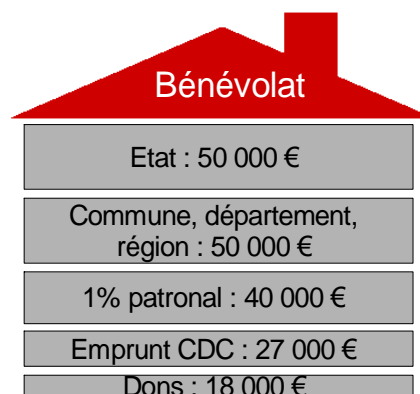
Au nom du groupe SNL de Joinville

⁽²⁾ La loi permet aux particuliers imposables de bénéficier d'une réduction d'impôts de 75% du don jusqu'à 495 €. Au-delà de ce seuil, la réduction est de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Dans le premier cas, lorsque vous donnez 20 € il ne vous en coûtera que 5 € car vous déduirez 15 € de vos impôts.

⁽³⁾ Les dons collectés incitent l'Etat et les collectivités à subventionner le logement : Ils déclenchent l'obtention de subventions et de prêts à long terme présentés sur le schéma ci-contre.

Les chiffres correspondent à l'étude du cas réel d'un 2 pièces à Joinville :

Prix de revient intégrant les travaux : 185 000 €
Loyer mensuel envisagé de 290 €.



Coupon de solidarité (à compléter et à nous retourner)

J'approuve l'action du groupe joinvillais de Solidarités Nouvelles pour le Logement en donnant pour l'acquisition d'un logement à Joinville :

25 € 50 € 75 € 100 €

Autre montant : _____ €

Mes coordonnées : (indispensables pour recevoir votre reçu fiscal)

M., Mme, Mlle Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Chèque à libeller à l'ordre de SNL Val de Marne, groupe de Joinville

SNL Val de Marne - 7 rue Henri Barbusse - Appt 1268 - 94340 Joinville-le-Pont

Contact@snl-valdemarne.org

www.snl-valdemarne.org